

En 2014, le nombre d'emplois médicaux, hors sages-femmes, internes compris, dans les établissements de santé de France métropolitaine et des DROM, incluant le service de santé des armées (SSA) s'établit à 187 000 (+1,6 % par rapport à 2013). Les emplois salariés, qui représentent 7 postes sur 10, ainsi que le nombre de libéraux augmentent. Ces derniers sont concentrés pour 85 % dans les établissements privés à but lucratif.

Progression des emplois médicaux, hors sages-femmes, dans le secteur public et le secteur privé à but lucratif

En 2014, on compte 187 000 emplois médicaux, hors sages-femmes dans les établissements de santé : 115 000 salariés, 41 000 praticiens libéraux et 31 000 internes et assimilés. Le nombre de postes de médecins, biologistes, odontologistes et pharmaciens salariés augmente légèrement entre 2013 et 2014 (+0,6 %). Le nombre de postes de praticiens libéraux s'accroît également (+1,8 %) [tableau 1]. Deux tiers des emplois médicaux relèvent des hôpitaux publics, 21 % des cliniques privées et 11 % des établissements privés à but non lucratif.

Le nombre total d'emplois médicaux salariés augmente dans les établissements publics : +0,9 % en effectifs, +1,1 % en équivalent temps plein (ETP) [tableau 2]. Le nombre d'internes et assimilés poursuit sa croissance, conformément à la hausse continue du nombre de postes ouverts lors des épreuves classantes nationales (ECN). À l'hôpital, les internes et assimilés représentent 29 000 emplois, soit 23 % des emplois médicaux. Enfin, 1 800 professionnels libéraux exercent dans les établissements publics. Dans les établissements privés à but non lucratif, les emplois médicaux augmentent de 0,4 %. Les emplois salariés, qui représentent 76 % des

emplois, baissent (-2 %). Ceux des libéraux augmentent (+8,7 %), de même que ceux des internes et assimilés (+8,2 %). Dans les cliniques privées, les emplois médicaux sont plus nombreux qu'en 2013 (+1 %) ; les emplois salariés et ceux des libéraux augmentent respectivement de 3,8 % et 0,7 %.

La médecine générale et les spécialités médicales mobilisent 60 % des praticiens

Parmi les emplois de praticiens exerçant à titre salarié ou libéral dans les établissements de santé, 60 % sont dédiés, à temps plein ou à temps partiel, à la médecine générale et à des spécialités médicales (anesthésie, réanimation, pédiatrie, etc.) [tableau 3]. La part des emplois relevant de la médecine générale et des spécialités médicales est un peu plus élevée dans les établissements publics et privés à but non lucratif (respectivement 61 % et 65 %) que dans les cliniques privées (57 %). Celles-ci se consacrent en effet davantage à la chirurgie (voir la fiche intitulée « La spécialisation en chirurgie »). Quant à la moindre proportion des emplois de praticiens consacrés à la biologie médicale dans le secteur privé, elle traduit une externalisation plus importante de ces activités, parfois dans des structures spécifiques situées dans les locaux mêmes des établissements. ■

Tableau 1 Les emplois médicaux, hors sages-femmes, dans les établissements de santé en 2014

	Établissements publics		Établissements privés à but non lucratif		Établissements privés à but lucratif		Ensemble des établissements	
	Nombre d'emplois en 2014	Évolution 2013-2014 (en %)	Nombre d'emplois en 2014	Évolution 2013-2014 (en %)	Nombre d'emplois en 2014	Évolution 2013-2014 (en %)	Nombre d'emplois en 2014	Évolution 2013-2014 (en %)
Médecins, biologistes, odontologues, pharmaciens								
Salariés	96 766	0,9	13 444	-2,0	4 740	3,8	114 950	0,6
Libéraux	1 833	8,1	4 338	8,7	34 684	0,7	40 855	1,8
Total	98 599	1,0	17 782	0,4	39 424	1,0	155 805	0,9
Internes	26 632	4,6	1 909	7,5	217	2,4	28 758	4,8
Faisant fonction d'internes (FFI)	2 048	8,0	196	15,3	1	-	2 245	8,6
Total internes et FFI	28 680	4,8	2 105	8,2	218	2,8	31 003	5,0
Total	127 279	1,8	19 887	1,2	39 642	1,0	186 808	1,6

Champ > France métropolitaine et DROM (y compris Mayotte), y compris SSA.

Sources > DREES, SAE 2013-2014, traitements DREES.

Tableau 2 Répartition par statut, en équivalent temps plein, des emplois médicaux salariés, hors sages-femmes, hors internes, dans les établissements de santé en 2014

	2014	Évolution 2013-2014 (en %)
Emploi total des salariés	96 766	0,9
ETP des hospitalo-universitaires titulaires*	3 711	4,6
ETP des praticiens hospitaliers	42 054	1,7
ETP des assistants	4 342	1,5
ETP des hospitaliers universitaires non titulaires	2 189	-2,1
ETP des attachés	9 242	-3,2
ETP des autres salariés (y compris ceux ne relevant pas d'un statut)	8 177	2,1
Total des ETP salariés	69 714	1,1

ETP : Équivalent temps plein moyen annuel rémunéré.

* Par convention, les professeurs des universités-praticiens hospitaliers (PU-PH) sont comptés pour 0,5 ETP.

Champ > France métropolitaine et DROM (y compris Mayotte), y compris SSA.

Sources > DREES, SAE 2013-2014, traitements DREES.

Champ

Personnel médical des établissements de santé en France métropolitaine et dans les DROM (y compris Mayotte), y compris le service de santé des armées (SSA).

Définitions

• **Le personnel médical** est composé de médecins, de biologistes, d'odontologistes et de pharmaciens auxquels s'ajoutent les internes et faisant fonction d'internes (FFI) qui sont en formation. Sont déclarés les personnels médicaux (hors sages-femmes) des établissements sanitaires uniquement. Les sages-femmes font l'objet de la fiche « Personnels non médicaux salariés et sages-femmes ».

• **Salariés et libéraux** : la majorité des médecins exerçant dans un cadre libéral travaillent au sein des cliniques privées. Ils peuvent également intervenir dans les établissements publics et privés à but non lucratif : les conditions d'exercice de ces praticiens se sont en effet élargies depuis la mise en place de la loi Hôpital, patients, santé et territoires du 21 juillet 2009.

Lorsque leur contrat de travail ou leur statut le leur permet, les médecins salariés (notamment attachés) peuvent exercer dans des hôpitaux différents. Les sources actuelles ne permettent pas d'évaluer les doubles-comptes. De ce fait, ce sont davantage des emplois que des effectifs qui sont comptabilisés. Une baisse des emplois à l'occasion de restructurations par exemple ne se traduit pas forcément par une baisse du nombre de personnes employées.

• **Spécialité principale d'exercice** : cette notion renvoie à la spécialité reconnue par la Sécurité sociale pour les médecins libéraux et correspond généralement à l'intitulé du poste occupé par les salariés. Les médecins qui partagent leur temps entre deux activités sont classés dans la spécialité principale.

• **L'exercice salarié à l'hôpital** à temps plein ou à temps partiel relève de différents statuts : il s'agit principalement de médecins ayant le titre de praticiens hospitaliers admis sur concours et de praticiens hospitalo-universitaires (PU-PH)

qui partagent leur activité entre le soin, l'enseignement et la recherche (par convention, ils sont comptabilisés pour 0,5 ETP pour la partie soins). Les médecins-assistants sont recrutés sur des contrats à durée déterminée ; à l'issue de ce contrat, certains resteront à l'hôpital, d'autres s'orienteront vers le secteur libéral. Les médecins attachés sont des médecins vacataires travaillant à temps partiel (1 à 8 vacations hebdomadaires maximum) et qui peuvent exercer dans un ou plusieurs établissements publics.

L'équivalent temps plein correspond ici à l'équivalent temps plein moyen annuel rémunéré, qui fait référence à la fois à la durée de la période de travail dans l'année et à la quotité de travail dans la semaine.

Pour en savoir plus

- Observatoire national de la démographie des professions de santé, 2009, *Le Renouveau des effectifs médicaux*, tome III, Rapport 2008-2009.
- Kranklader E., 2012, « Évolution de l'offre et des prises en charge hospitalières entre 2001 et 2009 : technicité croissante pour des séjours plus courts », *Dossiers Solidarité et Santé*, n° 25, mars, DREES.
- Barlet M. et Marbot C. (dir.), 2016, *Portrait des professionnels de santé - édition 2016*, coll. Panoramas, DREES.

Sources

La Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) de la DREES décrit l'activité des établissements de santé (séjours et journées en hospitalisation complète, venues en hospitalisation partielle, séances, etc.) et les facteurs de production associés (lits, places, équipements, personnel). La SAE a connu une refonte en 2013, présentée sur le site Internet de la DREES. Cette refonte a introduit pour de nombreuses variables une rupture de série en 2013, qui complique l'analyse des évolutions entre les années antérieures et postérieures à 2013 : celles-ci doivent donc être interprétées avec précaution.

Tableau 3 Les emplois médicaux, hors sages-femmes, hors internes, dans les établissements de santé en 2014, selon les spécialités

Spécialités	Établissements publics	Établissements privés à but non lucratif	Établissements privés à but lucratif	Total	Répartition (en %)
Médecine générale	15 041	2 257	2 732	20 030	12,9
Anesthésie-réanimation	7 799	1 188	3 695	12 682	8,1
Pédiatrie	4 192	496	619	5 307	3,4
Autres spécialités médicales	33 215	7 559	15 309	56 083	36,0
Gynécologie-obstétrique	4 105	566	1 710	6 381	4,1
Spécialités chirurgicales	12 169	2 363	11 646	26 178	16,8
Biologie médicale	3 926	204	569	4 699	3,0
Psychiatrie	8 595	1 482	1 179	11 256	7,2
Pharmacie	4 909	1 085	1 293	7 287	4,7
Autres	4 648	582	672	5 902	3,8
Total	98 599	17 782	39 424	155 805	100,0

Lecture > 12,9 % des emplois médicaux (hors sages-femmes) en établissement de santé concernent la médecine générale en 2014.

Champ > France métropolitaine et DROM (y compris Mayotte), y compris SSA.

Sources > DREES, SAE 2014, traitements DREES.